



PERSONNE DE CONFIANCE : UNE FONCTION CHARNIÈRE



THÉMATIQUE

Formation de la personne de confiance.

OBJECTIFS

Les participants comprennent le cadre de la fonction de personne de confiance et savent intervenir efficacement dans le cadre de la gestion/prévention des risques psychosociaux.

- Acquérir les connaissances portant sur la politique du bien-être dans l'entreprise et la prévention des risques psychosociaux au travail, le système judiciaire belge et les dispositifs légaux, les responsabilités de différents acteurs.
- Acquérir les connaissances portant sur la définition et les caractéristiques des risques psychosociaux au travail : *les facteurs de risques individuels et collectifs, les dommages au niveau de l'individu, au niveau du groupe et de l'organisation, les différentes typologies des situations de souffrances relationnelles au travail et les méthodes d'analyse de risques.*
- Acquérir les connaissances et les compétences pour mener les entretiens avec chacune des personnes impliquées (demandeur, personne mise en cause, membre de la ligne hiérarchique...) à l'aide d'exercices pratiques.
- Acquérir les connaissances et compétences portant sur les différentes techniques d'interventions psychosociales en tenant compte des dimensions interindividuelles, groupales et organisationnelles des situations de souffrance au travail à l'aide d'exercices pratiques. En particulier, acquérir les connaissances sur les techniques de gestion des conflits suivantes : *l'intervention auprès d'un tiers, la conciliation et la médiation.*

PROGRAMME

Durée : 5 jours.

Contenu de la formation :

- **Module 1 : cadre légal relatif au rôle et au statut de la personne de confiance.**
 1. Contexte législatif.
 2. Définitions.
 3. Champ d'application.
 4. Acteurs de la prévention des RPS.
 5. Outils de prévention collective.
 6. Outils de prévention individuelle.
 7. Difficultés rencontrées.
 8. Procédures externes.
 9. Notions juridiques.
 10. Notions de déontologie.
- **Module 2 : les risques psychosociaux au travail.**
 1. Risques psychosociaux : *définition.*
 2. Risques psychosociaux : *sources.*
 3. Facteurs de risques psychosociaux.
 4. Les dommages.
 5. Analyse des risques psychosociaux.



PROGRAMME

- **Module 3 : intervention psychosociale** : techniques d'entretien.
 1. Entretien avec le demandeur.
 2. Les interventions après le 1^{er} entretien.
 3. Entretien avec la personne mise en cause.
 4. Mener une conciliation.
 5. Techniques d'entretien.
 6. Gestion de ses émotions (Votre propre Bien-être).
- **Module 4 : intervention psychosociale** : gestion des situations problématiques.
 1. Types de souffrance relationnelle.
 2. Retour sur la médiation.
 3. Études de cas.
 4. Jeux de rôle.

Cette formation de 5 jours comprend le programme défini à l'annexe I.3-1 du Code du Bien Être - Livre I^{er} - Principes généraux - Titre III - Prévention des RPS au travail.

MÉTHODE

- Exposés collectifs et interactifs.
- Théorie et Exercices pratiques (jeux de rôle et étude de cas).
- Minimum 8 personnes et maximum 15 personnes afin de favoriser les échanges et la pratique.
- Formation intra-entreprise : *intégration des procédures internes*.

PUBLIC

Futures personnes de confiance, conseillers en prévention internes, acteurs RH.

Conformement aux prescriptions du Code du Bien-Être au travail, vous ne pouvez pas endosser le rôle de personne de confiance si :

- Vous êtes un délégué de l'employeur.
- Vous êtes le délégué du personnel au Conseil d'entreprise ou au CPPT
- Vous êtes la personne chargée de la gestion journalière avec le pouvoir de représenter et d'engager l'employeur ou êtes directement subordonné à ces personnes lorsque vous remplissez des missions de gestion journalière.
- Vous êtes candidat aux élections sociales.
- Vous faites partie de la délégation syndicale ou du personnel de direction.
- Vous exercez la fonction de conseiller en prévention-médecin du Travail.

LIEU D'INTERVENTION

Au sein de l'entreprise ou dans les locaux CESI (formation inter-entreprises).